



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 novembre 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	13
Qui ont pris part à la délibération	9
Présents :	8

Date de Convocation : 18/11/2025

Présents : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, GUERIN Frédéric, FERRU Christian, FOUCHER Christian
 Mesdames CLEMENT Séverine, RASSE Sylvie et TROCHUT Marion

Absents excusés : Messieurs LONJOU David et MALICHIER Michel

Absents : Monsieur BRISSET Claude, Madame PAILLE Isabelle

Pouvoirs : Madame DESSE Julie donne pouvoir à Madame TROCHUT Marion

Secrétaire de séance : Monsieur GUERIN Frédéric

PRÉAMBULE

M. le Maire demande l'avis à l'assemblée pour faire un ajout de dernière minute lors de cette réunion municipale. Le sujet doit être délibéré au plus tard le 1^{er} décembre :
Écriture d'ordre, attribution de compensation Communauté de commune.

ORDRE DU JOUR

- 0 - Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2025.**
- 1- Cessation d'activité de Monsieur BATY – Le Canard Saintongeais**
- 2- Autorisation d'activité et bail commercial – Saveur Locale 17**
- 3- Rémunération des agents recenseurs**
- 4- Décision modificative concernant l'attribution de compensation d'investissement – CDC (Ecritures d'ordre)**

Informations de M. le Maire.

Questions diverses/interventions.

0 - Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2025.

Les élus approuvent à l'unanimité

1- Cessation d'activité de Monsieur BATY – Le Canard Saintongeais.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la visite de Monsieur BATY en juin dernier, celui-ci avait fait part au Conseil Municipal qu'il souhaitait arrêter son activité et rompre le bail avant la date du terme concernant le local « Boucherie » appartenant à la commune situé 2 avenue de Saint-Jean-d'Angély, cadastré C numéro de parcelle 2318.

La commune a été contactée par un autre commerçant intéressé par la location du local. Donc, il est proposé au Conseil Municipal de mettre un terme au bail de Monsieur BATY au 31 décembre 2025 puisque M. BATY nous a adressé une lettre en AR en temps voulu indiquant qu'il arrêtait son activité (Article du bail)

Les élus approuvent à l'unanimité

2- Autorisation d'activité et bail commercial – Saveur Locale 17

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un local dont on connaît l'exac-titude (superficie, énergie, ...) sis 2 avenue de Saint-Jean-d'Angély, cadastré C numéro de par-cellle 2318.

L'entreprise « Saveur Locale 17 » représenté par Madame MOUNIER Céline a présenté son projet à l'équipe municipale et que le local l'intéresse pour son activité de traiteur.

Il est proposé de retenir cette candidature.

Il est décidé de réaliser un bail commercial concernant ledit local « Boucherie » moyennant le loyer mensuel de 500.00 € HT, TVA en sus en vigueur, sur une durée de 9 années (le preneur pouvant donner congé tous les trois ans) à compter du 1^{er} janvier 2026. Il ne sera pas demandé de dépôt de garantie au preneur.

- La taxe foncière sera à la charge du locataire.
- Il est convenu que les frais de rédaction du bail selon acte authentique seront à la charge du locataire.
- Un diagnostic sur la performance énergétique sera réalisé au plus vite par le bailleur. Et qui sera fourni en PJ du bail.
- Le contrôle SOCOTEC (électricité et gaz), sera joint à l'acte.

Les élus approuvent à l'unanimité.

3- Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'ASNIÈRES-LA-GIRAUD effectuera le recensement de sa population du 15 Janvier 2026 au 14 Février 2026.

À cet effet, 2 agents recenseurs ont été recrutés. Une rémunération leur sera versée pour cette opération de collecte.

La Commune recevra une dotation forfaitaire de l'état pour les dépenses occasionnées pour le recensement d'un montant de **1899 euros**.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'allouer une indemnité forfaitaire brut d'un montant égal à chacun des agents recenseurs correspondant au montant de la dotation moins les charges patronales. C'est-à-dire, la dotation de l'état divisée en deux et moins les charges

Les élus approuvent à l'unanimité

5- Décision modificative concernant l'attribution de compensation d'investissement – CDC (Ecritures d'ordre)

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2046 (204) : Attributions de compensation CDC	642,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	642,00
	642,00		642,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	642,00		
615231 (01 1) : Voiries	-642,00		
	0,00		
Total Dépenses	642,00	Total Recettes	642,00

Les élus approuvent à l'unanimité

AVIS :

Une réunion avec la cyclad sera prévue le 22 janvier à 20h pour placer 2 autres composteurs collectifs biodéchets sur la commune. Les agents et les référents des villages devront avoir l'œil sur ce service. On demande aussi si des habitants veulent donner la main (La Giraud et Chez Brenaud). Le composteur biodéchets placé à la cantine pourrait aussi être à la disposition des habitants du bourg. Ce serait un nouveau service pour celles et ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas placer de composteur chez eux (Manque de place...) Si ce nouveau dispositif n'est pas respecté, il sera enlevé. (Une initiative première sur le territoire)

Avis favorable des membres présents

Mme MUREAU Marie Claire nous a adressé un courrier notifiant qu'elle souhaite donner une trancheuse à jambon en bon état.

Les élus remercient Madame MUREAU pour sa générosité.

Avis favorable des membres présents

M. le Maire souhaiterait fermée l'Agence Postale le samedi matin à partir du 1er janvier 2026 pour cause : pas de clientèle (1 ou 2 personnes chaque samedi matin).

Comme il y a du travail en mairie, l'agent travaillera le mardi après-midi en mairie au lieu du samedi matin.

Avis favorable des membres présents

Le maire évoque à nouveau aux membres présents, le projet d'un jeune habitant (déjà rencontré) qui peut produire de la neige sur la commune. Il le fait déjà chez lui. Ce jeune homme propose de faire de la neige pour la collectivité (sur un lieu précis) dès qu'il fera froid. Cependant, il va falloir acheter du matériel d'une valeur de 500 euros. Ce type de matériel ne sera pas utilisé par la commune, seul le jeune homme en aura l'utilité. Après plusieurs échanges entre les élus, ce sujet inquiète les élus puisque si toute personne vient demander l'achat de matériel pour toute activité (certes la commune en sera la première bénéficiaire) la commune ne pourra pas répondre positivement à tous.

La majorité des présents contre cette demande.

Devis :

M. le Maire propose plusieurs devis pour réaliser des travaux sur la commune jusqu'au début mars 2026, en évoquant que tout ne sera peut-être pas réalisé.

Divers Devis / éventuels achats / éventuels travaux :

- Isolation sacristie	2 416 €
- Vitrine pour exposition	100 €
- Sèche main toilette du bas foyer rural	150 €
- Grilles puisard	300 €
- Haie cimetière	506 €
- Lumière église	408 €
- Lumière bas des toilettes	600 €
- Panneaux vélo	265 €

Devis retenus

Avis favorable des membres présents

M. le Maire propose d'aider à l'installation d'un nouveau médecin sur la Commune de St Hilaire, avec une convention. Ce sera la 2ème aide financière pour répondre au désert médical (environ 1,36€ X1050= 1428€)

Avis favorable des membres présents

Info :

M. le Maire fait savoir qu'il s'occupe de la présence du mobil-home placé sur un terrain au village de la Touche : Une procédure d'expulsion avec le bureau de l'urbanisme pourra être activée dans l'avenir.

M. le Maire fait savoir qu'il a rendu visite à M. PORCHET James (Asniérois) avec des gourmandises pour ses 104 ans.

M. le Maire fait savoir que comme tous les ans, des chrysanthèmes ont été posées sur les tombes : Des curés, des cantonniers et M. et Mme Dubois et au monument aux morts.

M. le Maire fait savoir aux élus, comme tous les ans, il y aura un présent à distribuer pour tous les retraités qui ne vont pas participer au repas offert par la collectivité, distribution à partir du mardi 2 décembre en fin d'après-midi.

M. le Maire demande à M. Baudouin adjoint voirie de voir au plus vite pour que l'impasse des Jacinthes à la Giraud soit carrossable et le chemin après la rue de la Prairie.

M. le Maire explique que sur le Site Communal : Pour mieux suivre les différents arrêtés de M. le Préfet une nouvelle page a été ouverte : « *rubrique Arrêtés du Préfet* » à gauche de la page d'accueil.

M. le Maire fait savoir à l'assemblée qu'un nouveau dossier vient d'être ouvert la semaine dernière avec la commune de Fontenet et la chambre de l'agriculture pour un plan de gestion

agro-environnemental dans un objectif de ralentir les eaux pour éviter les inondations dans les villages. (La combe...). Sujet qui sera à développer dans les années à venir ... avec la concertation des agriculteurs.

M. le Maire fait savoir qu'il a reçu un courrier du Département du service CAUE pour informer que la taxe aménagement va diminuer, « voire un effondrement » comme cité dans le courrier.

Suite à plusieurs facteurs, M. le maire fait savoir que les 2 autres bâches incendie (DECI) seront installées en janvier ou février 2026 et les subventions seront versées en 2026.

M. le Maire fait savoir qu'il a rencontré des personnes intéressées pour proposer **Activité Physique Adaptée.**

L'association Gym qui vient à Asnières-La-Giraud gratuitement veut proposer des nouveaux cours d'Activité Physique Adaptée au début de l'année 2026.

Et nous avons aussi la venue d'un entrepreneur qui veut proposer le lundi des cours Activité Physique Adaptée dès que possible.

Cependant comme c'est une entreprise, ce serait payant 30€ par semaine avec un mois gratuit pour se mettre en place. (Gratuit uniquement pour les associations, au vu de la délibération)

M. le Maire informe qu'il ne s'est pas engagé devant ces 2 demandes puisqu'il ne brigue pas un nouveau mandat et de plus il pense qu'il aurait un doublon. (A revoir)
Ce serait préférable que ces personnes rencontrent la nouvelle équipe en avril suite aux élections municipales de mars 2026. Les élus sont en accord avec la proposition de M. le Maire. (Voir en avril 2026)

Dates à retenir

- Le 30 novembre : Repas des retraités.
- Le 6 décembre : Téléthon avec repas bourguignon.
- Le 13 décembre : Création de l'Arboretum (invitation population faite).
- Le 19 décembre : Père Noël enfants et le personnel

INTERVENTIONS :

M.BAUDOUIN Frédéric :

- Fait savoir qu'il va se rendre en fin de semaine afin de broyer les pierres (Chemin remblayé) du chemin au bout de la rue de la Prairie.
- Il donne réponse à la question concernant l'impasse des Jacinthes à la Giraud, il va voir pour remblayer afin qu'il soit carrossable.
- Pour information, il y aurait des buses d'obstruées Chemin des Mottes au village de la Tranche. M. le Maire en fera part aux agents.

M BOURDEVERRE Éric

- Tient à exprimer son contentement pour la cérémonie du 11 novembre, compte tenu de la venue des enfants et des parents. C'était une belle cérémonie » dit-il !
- Il rappelle aux élus que Le mercredi 10 décembre est consacré à la décoration du bourg.

Mme RASSE Sylvie

- Fait savoir qu'il serait souhaitable de « passer » le broyeur dans le fossé au village de la Tranche.

M. le Maire en fera part aux agents.

M GUERIN Frederic

- Informe que M. et Mme DOUBLET du village de la Touche ont donné à l'association du Patrimoine un semoir des années 20 qui peut fonctionner sans problème.

- Demande à M. le Maire si on a des nouvelles de la pose éventuelle des panneaux photovoltaïques dans le champ tout près d'Emmaüs.

M. le Maire n'a aucun retour à ce jour, en cours d'instruction... Dans l'attente.

Séance levée à 21h45

Le Maire,
Christian FERRU

Le secrétaire de séance,
Frédéric GUERIN